



L'accueil des migrants par le sport : l'Europe à la croisée de philosophies politiques différenciées

JULIEN PUECH*, FRANÇOIS LE YONDRE* & JANE FREEDMAN**

Come citare / How to cite

PUECH, J., LE YONDRE, F. & FREEDMAN, J. (2021). L'accueil des migrants par le sport : l'Europe à la croisée de philosophies politiques différenciées. *Culture e Studi del Sociale*, 6(2), 245-263

Disponibile / Retrieved from <http://www.cussoc.it/index.php/journal/issue/archive>

1. Affiliazione Autore / Authors' information

* Laboratoire VIPS2 (Valeurs, Innovations, Politiques, Socialisation et Sports), UFR STAPS, Université de Rennes 2 - Rennes (France)

** CRESPPA (Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris), GTM (Genre, Travail, Mobilités), Université de Paris 8 - Paris (France)

2. Contatti / Authors' contact

Julien Puech: [julien.puech\[at\]univ-rennes2.fr](mailto:julien.puech@univ-rennes2.fr) (auteur correspondant)

Articolo pubblicato online / Article first published online: December 2021



- Peer Reviewed Journal

INDEXED IN
DOAJ

Informazioni aggiuntive / Additional information

[Culture e Studi del Sociale](#)

L'accueil des migrants par le sport : l'Europe à la croisée de philosophies politiques différenciées

Migrant reception through sport: Europe at the crossroads of different political philosophies

*Julien Puech**, *François Le Yondre** & *Jane Freedman***

* Laboratoire VIPS2, UFR STAPS, Université de Rennes 2 - Rennes (France)

** Cresppa, GTM (Genre, Travail, Mobilités), Université de Paris 8 - Paris (France)

E-mail: julien.puech[at]univ-rennes2.fr (auteur correspondant)

Abstract

There has been an unprecedented increase in the number of displaced people arriving in Europe in mid-2010. The reception of these populations has resulted in controversial responses and varying degrees of support, reflecting contrasting ideas of citizenship analyzed as 'political philosophies' (Favell, 1998). Many sports programmes for the inclusion of migrants have been developed in this context. However, the political objectives of these initiatives remain unclear beyond claims of the vague social and educational benefits of sport (Gasparini, 2008). Based on a cross-sectional survey of the objectives of 258 sports programmes, this paper identifies three "Ideal Types" (Weber, 1971) of political philosophies of the use of sport for migrant populations: emancipation - emphasizing the free development and well-being of individuals - integration - aiming to foster social affiliation through language and work - and protection - based on a logic of physical and/or psychological care. Although in reality none of the programmes sticks exclusively to these ideal types, and the boundaries between the categories are blurred, highlighting them enables us to envisage a political analysis of these sports programmes and of the impacts they hope to achieve.

Keywords: Migrants, Sports programmes, Political philosophies.

Introduction

Les analyses comparatives les plus récentes de la « crise de l'accueil » des années 2010 montrent que les opinions politiques et les mobilisations à l'égard des migrants présentent des variations significatives entre les citoyens et les pays de l'Union Européenne (Réa, Martiniello, Mazzola & Meuleman, 2019). Alors que les attitudes se sont de plus en plus polarisées, les manifestations collectives d'hostilité ont été contrebalancées par des initiatives revendiquant l'hospitalité et la solidarité à l'égard des migrants. Le développement croissant des programmes d'accueil par le sport semble appartenir à cette seconde catégorie. Or, si les divergences entre les Etats membres de l'UE apparaissent assez nettement en matière d'asile, d'intégration et de citoyenneté (Wihtol de Wenden, 2009), la littérature fait rarement mention de contrastes du même ordre à propos des usages du sport. Les perceptions laudative (Gasparini, 2008) et apolitique (Defrance, 2000) des pratiques sportives expliquent probablement ce constat. La proposition d'activités sportives aux migrants semble s'accorder davantage aux initiatives d'aide fondées sur une « raison humanitaire » (Fassin, 2015) morale et émotionnelle que sur un engagement politique militant préexistant.

Pourtant les manières d'utiliser le sport dans l'accueil des migrants sont à la fois très diverses et fondamentalement politiques. Nous postulons en effet que dans les discours de l'ensemble des acteurs - concepteurs, responsables, ou intervenants sportifs - qui accompagnent ces propositions, dans la description des situations motrices et d'interaction recherchées ou encore dans les usages du corps attendus, se nichent des conceptions de la citoyenneté à accorder aux migrants constituant des « philosophies politiques » (Favell, 1998). Autrement dit, nous appréhendons le sport comme un espace qui, s'il n'est pas ouvertement politisé, est fortement marqué par l'extension du « subpolitique » dont parlait déjà Beck (2001) en désignant ainsi les espaces conçus comme non politiques mais qui le deviennent à la faveur d'un affaiblissement des institutions aux fonctions explicitement politiques.

Historiquement, les pouvoirs publics ont souvent vu dans le sport un « modèle d'intégration » (Gasparini, 2008) à la société d'accueil. Mais les activités sportives peuvent-elles encore être considérées comme un moyen d'accéder à un espace civique commun dépassant les communautés d'origine ? Ne constituent-elles pas, particulièrement depuis la crise de 2015, un moyen au service d'un traitement différencié et spécifique aux problématiques rencontrées par la population migrante ? Dès lors, les concepteurs des programmes font-ils des activités sportives un moyen d'infléchir voire d'inverser le traitement politique des migrants ? Ces programmes sportifs s'inscrivent-ils, à l'instar des associations médicales et juridiques, dans une logique d'assistance et de soin (D'Halluin, 2012) dispensée à ceux dont les parcours en font des êtres blessés, ou dans une logique d'activation du mérite permettant de mettre à l'épreuve les bonnes dispositions morales à l'intégration ? Ces programmes sportifs visent-ils à satisfaire une « revendication collective » (Koopmans, & Statham, 1999) des migrants ou constituent-ils un outil de transformation de l'individu (Le Yondre, 2019) dans une logique d'acculturation par le corps (Ha & Lyras, 2013) ?

Les formes comme les objectifs politiques et les finalités de ces pratiques sportives demeurent encore largement inconnues au-delà de leur apparente diversité. C'est pourquoi nous préférons utiliser le terme d'inclusion sociale pour évoquer ces différentes orientations renvoyant à des « concepts concurrents » (Printz, 2020) s'opposant plus ou moins au concept d'intégration, longtemps apparu comme le plus largement utilisé pour décrire le processus politique déterminant la participation des migrants à la vie sociale du pays d'accueil (Bommes & Morawska, 2009, 44). Le concept d'inclusion semble en effet être passé au centre de l'attention politique européenne en mettant en évidence le fait que l'intégration fait partie d'initiatives visant à répondre à des intentions politiques plus larges (Vislie, 2003). Les personnes ciblées par les dispositifs sportifs, regroupées ici sous le terme de « migrants », comprennent en réalité une population diversifiée, issue de la migration forcée (Agergaard, 2018), dont les motifs de déplacement (politiques ou économiques) renvoient à des degrés différents d'autonomie et dont les statuts juridiques sont également variables (demandeurs d'asile, réfugiés, déboutés, migrants illégaux).

Alors que l'usage politique du sport pour les personnes issues de la migration forcée connaît un fort accroissement (Spaaij et al., 2019), l'enjeu de cet article est d'appréhender les philosophies politiques typiques et contrastées de l'inclusion sociale de ces populations déplacées. Au-delà de la représentation dépolitisée et bienveillante des activités sportives, et de la catégorisation binaire de discours nécessairement solidaires ou hostiles, il s'agit de mettre en évidence, au niveau européen, les différentes philosophies politiques portées par les concepteurs et les intervenants de ces programmes sportifs.

1. Reconfiguration des logiques politiques d'inclusion des migrants

Les analyses des politiques d'immigration se sont historiquement attachées à décrire des « modèles nationaux » différents du point de vue légal, institutionnel et culturel, impliquant des conceptions divergentes de la citoyenneté à accorder (Favell, 2001). Les travaux distinguent l'approche française, refusant traditionnellement toute forme de différenciation ethno-raciale dans l'espace public, de la conception allemande fondée sur le différentialisme (Brubaker, 1992) ou du modèle des relations raciales multiculturelles en Grande-Bretagne (Favell 1998), établi sur la reconnaissance du droit des minorités ethniques au maintien de leurs spécificités culturelles et religieuses.

L'analyse de ces différents schémas politiques historiques renvoie toutefois principalement au traitement institutionnel adressé aux immigrés installés de longue date sur le territoire européen. Ces « modèles nationaux » se seraient reconfigurés suite aux arrivées massives de personnes issues de la migration forcée. Dans ce contexte, les politiques d'inclusion sociale des migrants ont en effet évolué vers un domaine complexe de gouvernance à plusieurs niveaux (Scholten, 2016), entraînant une redéfinition croissante de cadres politiques locaux potentiellement divergents des politiques nationales. La crise de l'accueil de 2015 s'inscrit dans cette évolution dans la mesure où « les associations se sont déployées, pour se substituer parfois aux pouvoirs publics » (Wihtol de Wenden, 2018). Alors que, les États membres de l'Union européenne ont tendance à appliquer de plus en plus des politiques à « tendances assimilationnistes » (Joppke, 2007), les mobilisations citoyennes pour accueillir les migrants affichent à l'opposé leur « simple volonté d'aider » (Karakayali et Kleist, 2016), prétendant une dissociation entre les terrains humanitaire et politique (Fassin, 2012).

Toutefois, la revendication du caractère « apolitique » semble illusoire dans la mesure où la catégorie universelle d'« humanisme » s'inscrit toujours dans un contexte politique déterminé par le pouvoir souverain et la stratification des droits (Scherr, 2016). De ce fait, proposer des activités sportives humanitaires dans un contexte de restriction des droits des migrants en Europe (Joppke, 2007) revêt inévitablement un caractère politique. Alors que les politiques nationales cherchent à maintenir une homogénéité nationale et culturelle de la population ces initiatives constituent au contraire bien un moyen de traitement différencié et spécifique aux problématiques rencontrées par la population migrante. En leur sein, l'usage du sport à vocation sociale, en étant envisagé comme une évidence, ne fait pas non plus l'objet d'une appréhension politique lorsqu'il est adressé à ces populations vulnérables. L'exemple des programmes sportifs nous permet alors d'appréhender différentes logiques politiques sous-jacentes des mobilisations citoyennes destinées aux migrants, au-delà de l'apparente uniformité d'un accueil solidaire et bienveillant. Le sport constitue-t-il par exemple un moyen d'acculturation au pays d'accueil ou au contraire un espace d'expression de la culture des nouveaux arrivants, considérant que la culture ne constitue pas nécessairement un préalable à l'exercice de la citoyenneté ?

2. Logiques politiques de l'inclusion des migrants par le sport

Il existe historiquement une croyance répandue chez les responsables politiques selon laquelle la participation aux sports organisés constituerait une solution

d'intégration en tant que « pratique génératrice de lien social dans la société d'installation » (Gasparini, 2008). Les tendances politiques actuelles d'assimilation font en effet du sport un outil exemplaire pour encourager les migrants à s'adapter aux valeurs et aux normes civiques des pays d'accueil (Agergaard, op.cit.).

Pourtant, il n'existe pas aux échelles nationales de mécanisme politique, ou d'attentes précises, destinés à coordonner les finalités des dispositifs sportifs d'accueil des migrants. Même s'ils peuvent être stimulés par les politiques gouvernementales via l'allocation stratégique de ressources provenant de fonds publics (Geddes, Davies, & Fuller, 2007), les acteurs civils constituent les principaux initiateurs de ces programmes sportifs. Le panorama du statut des dispositifs témoigne en effet d'une diversité d'acteurs engagés, majoritairement bénévoles et issus de la société civile. Parmi eux, des clubs sportifs, ou certaines associations d'aide humanitaires ont intégré ces projets sportifs à leurs pratiques préexistantes. Les associations d'aides juridiques ou médicales, entièrement créés en réaction aux arrivées des migrants, ont pour certaines recouru au sport dans le cadre plus large de leurs activités d'accueil. De nouvelles associations sportives destinées spécifiquement aux nouveaux arrivants se sont également formées dans ce contexte. Les seuls projets entièrement financés par des fonds publics semblent portés par des professionnels du secteur de l'animation socio-sportive. Par ailleurs, de nombreux financements proviennent également de pouvoirs publics locaux à l'échelon des communes, ou de la sphère économique par l'intermédiaire notamment des fondations d'entreprise ou dans le cadre des grands événements sportifs. A une moindre échelle, les projets les plus modestes dépendent souvent d'appels aux dons ou de sponsors locaux alloués spécifiquement à la création de fonds de solidarités.

Ces initiatives reflètent néanmoins la tendance à allouer des fonds publics de plus en plus importants à des associations sportives civiles afin de favoriser l'inclusion sociale auparavant assurée par « l'État providence » (Skinner, Zakus & Cowell, 2008). D'un point de vue politique, la délégation des pratiques d'inclusion par le sport à des acteurs de la société civile, dont les formes statutaires peuvent considérablement varier, pourrait susciter une accentuation de la distorsion potentielle de leurs objectifs avec les orientations publiques. Il a par exemple été montré qu'il existait une variété de perspectives au sein d'un programme proposant des activités sportives à des jeunes migrants en partenariat entre des organisations régionales de coordination sportive avec des institutions publiques et des clubs sportifs locaux (Agergaard, Michelsen la Cour & Gregersen, 2016). L'analyse montre que les organisateurs du programme issus des organisations sportives régionales mettent l'accent sur un objectif de réduction de la criminalité à travers l'engagement des jeunes migrants dans des activités sportives civilisatrices, alors que les employés publics associés du secteur de la jeunesse considèrent que le dispositif sportif permet d'assurer un temps d'occupation des jeunes au sein d'activités de loisir organisées, et que les dirigeants des clubs sportifs locaux voient davantage ce projet comme la possibilité d'une participation future aux activités sportives plus traditionnelles. Si la prévention de la délinquance constitue un objectif politique affirmé, l'occupation des jeunes migrants par des activités jugées socialement acceptables et la participation future aux sports organisés du pays d'accueil constituent également des objectifs politiques nuancés, d'aide sociale ou d'intégration à la vie citoyenne du pays d'accueil.

Ces différentes perspectives démontrent l'existence d'un décalage entre les concepteurs et les intervenants sportifs, et soulignent l'intérêt d'appréhender les objectifs de ces différents acteurs d'un point de vue politique. En effet, au-delà des représentations du sport comme domaine apolitique (Defrance, 2000), y compris par-

fois chez les acteurs sportifs eux-mêmes, mobiliser les corps des migrants dans des activités culturelles dans le but de produire des effets sur leurs situations et/ou leurs dispositions constitue incontestablement une action de nature politique. Les effets escomptés sont qualifiés de manière variable et une large diversité d'objectifs sont mentionnés. Les diverses attentes relatives à l'engagement des migrants dans des programmes sportifs traduisent alors selon nous des conceptions variées de la citoyenneté à accorder s'inscrivant dans des « philosophies politiques » (Favell, 1998) contrastées de l'accueil des migrants.

Toutefois, peu de recherches ont investigué la dimension politique de ces programmes sportifs. En effet relativement peu d'études adoptent une approche critique de la notion d'intégration, bien souvent alignée sur la notion d'assimilation dans le domaine sportif (Spaaij et al., 2019). Sans les décrire comme telles, de nombreuses études de cas permettent toutefois de mettre en évidence différentes finalités des programmes sportifs que nous pouvons interpréter comme des objectifs politiques. Apparaissent en effet des orientations très différentes telles que le développement d'un dialogue interculturel (Fonzo, 2019), l'accès aux sports comme un droit fondamental (Vietti, 2016), ou l'acculturation à la société d'accueil par le corps (Ha & Lyras, 2013). Ces options peuvent être appréhendées sous l'angle de philosophies politiques distinctes dans la mesure où l'inclusion sociale est envisagée selon des conceptions différentes, ne permettant pas *in fine* l'accès au même type de citoyenneté à exercer dans le pays d'accueil.

Elling, De Knop, & Knoppers (2001) ont identifié trois fonctions d'intégration sociale distinctes attribuées au sport par les décideurs politiques. L'« intégration structurelle » fait référence à différents niveaux de participation aux activités sportives, l'« intégration socioculturelle » implique l'acquisition de normes et valeurs, alors que l'« intégration socio-affective » renvoie à différents stades d'interaction sociale entre les participants. Cette étude envisage cependant ces différentes modalités comme des effets des programmes sportifs et non comme des « philosophies politiques » relatives à une certaine conception de la citoyenneté. En outre, ces différentes modalités de l'intégration ont été établies à partir de points de vue académiques et non de données empiriques. Ainsi, alors que les études récentes semblent appréhender les logiques politiques davantage comme des effets des pratiques sportives sur les migrants circonscrits à des programmes particuliers, il n'existe pas à notre connaissance d'étude comparative empirique des différentes orientations politiques des programmes d'accueil des migrants par le sport à l'échelle européenne depuis la crise des années 2010.

3. Méthodologie

Partant, notre travail vise à établir différentes formes « idéal-typiques » (Weber, 1992) des philosophies politiques des pratiques d'accueil des migrants par le sport à partir d'un recensement des objectifs de 258 programmes sportifs européens. Notre objectif est d'identifier et analyser les différentes orientations politiques sous-jacentes à l'accueil des migrants par le sport. Pour cela, nous avons répertorié les objectifs de l'ensemble des programmes afin de faire progressivement émerger, de manière inductive et interprétative, plusieurs catégories organisées autour de trois philosophies politiques distinctes.

La première étape de ce travail a consisté à recenser manuellement les programmes sportifs destinés aux migrants dans plusieurs pays d'accueil européens (i.e. Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Belgique, Autriche,

Suède, Danemark, Grèce) dans le but, sans prétendre à l'exhaustivité, d'obtenir un ensemble suffisamment conséquent de programmes dont les finalités étaient accessibles (n = 258). Nous avons retenu uniquement les programmes se déroulant sur le sol européen et proposant des activités sportives dans une temporalité régulière aux migrants. Le tableau 1 présente la part des données recensées au sein de chaque pays en détaillant les principales sources d'où proviennent les données.

Tableau 1 – Sources de recensement des programmes sportifs par pays

Sources								Total
Pays	Conseil Europe	Réseau FARE	Recherche internet	Carte FSGT	Guide FFF	Projet DOSB	Fondation UEFA	
France	12	5	28	18	11			74
Allemagne	8	28	27			7		70
Italie	6	15	14					35
Angleterre	7	14	3					24
Espagne	2	3	5				2	12
Grèce	3	1	3				3	10
Belgique	7	3						10
Danemark	1	11						12
Suède	1	6						7
Autriche	3	1						4
Total	50	87	79	18	11	7	5	258
Proportion	19 %	34 %	31 %	7 %	4 %	3 %	2 %	

Source : Propre élaboration

Afin de répertorier les programmes, nous nous sommes appuyés en premier lieu sur le répertoire des projets de la « Plate-forme de l'intégration des migrants par le sport » du Conseil de l'Europe¹. Celle-ci rassemble des retours d'expériences et de contributions de terrain apportées par les promoteurs des projets sportifs visant eux-mêmes à « partager des informations, échanger des bonnes pratiques et inspirer d'autres responsables de projets ».

Nous nous sommes également basés sur la base de données de l'Organisation non Gouvernementale (ONG) « Football Against Racism in Europe » (FARE)² qui rassemble « des organisations de base, des équipes et des clubs de football qui accueillent activement les réfugiés ou organisent des sessions de formation et d'autres initiatives pour aider les réfugiés à trouver une place ». Cette liste a été établie par cette organisation et peut être enrichie par les acteurs eux-mêmes, « connaissant une équipe ou un club qui travaille avec des réfugiés, ou souhaitant créer un groupe ou une équipe », avec pour objectif de « donner aux migrants et aux activistes la possibilité de découvrir les équipes près de chez eux et la façon dont ils peuvent s'impliquer ».

Pour compléter ces données, et que l'analyse ne repose pas uniquement le filtre institutionnel du conseil de l'Europe ou sur la visibilité des projets diffusés par le réseau FARE, nous avons étendu notre recensement à une recherche Internet à partir de différentes combinaisons de mots-clés (« Sport » / « Migrants » / « Réfu-

¹ Source: <https://www.coe.int/fr/web/sport-migrant-integration-directory/projects>

² Source: <https://www.farenet.org/campaigns/refugees-football-database/>

giés », « Asile ») traduits dans différentes langues (français, allemand, italien, anglais et espagnol). Ce procédé nous a permis d'identifier directement des projets en accédant à leurs sites Internet, leurs pages sur les réseaux sociaux ou à des articles de journaux leur étant consacrés.

Cette recherche nous a également permis d'accéder à des répertoires de projets établis par différentes fédérations sportives. Au niveau international, nous nous sommes appuyés sur la « liste des nouveaux partenaires et leur projet » de la fondation UEFA (Union des associations européennes de football) pour l'enfance³, constituant une liste de projets sportifs destinés pour certains aux jeunes migrants. En France, nous nous sommes appuyés sur la « carte des Solidarités » du Comité FSGT de Paris⁴, ayant « vocation à s'enrichir de toute initiative relative à l'accès au sport pour les personnes en exil ». Nous avons également pu identifier quelques projets grâce au guide de bonnes pratiques « Football et réfugiés » de la « Fondation du Football »⁵. En Allemagne un certain nombre de projets ont pu être identifiés en accédant à la liste des clubs supports (« Stützpunktvereine ») du programme d'intégration par le sport (« Integration durch Sport ») du Comité olympique allemand⁶. La recherche par combinaison de mots-clés a également abouti à l'identification de projets eux-mêmes recensés à moins large échelle comme par exemple la liste des « groupes de travail, associations et initiatives » pour les « Loisirs, Sports et Culture » de la ville de Mayence⁷.

Il faut toutefois souligner le fait que ce procédé a conduit à n'identifier probablement que les programmes les plus médiatisés, ou communiquant sur leurs activités. En ce sens, nous n'affirmons pas que les programmes recensés soient représentatifs de la réalité empirique des pratiques nationales d'accueil des migrants par le sport. La description des années de création des projets montre toutefois que 241 programmes, soit 93,4 % de notre panel, ont été créés après 2010 - et respectivement 227 programmes soit près de 88% après 2013-, ce qui indique que ces programmes ont, pour leur immense majorité, émergé dans le contexte de la crise migratoire liée à l'augmentation des arrivées sur le territoire européen ayant débuté en 2010, avant de s'accroître à partir de 2013 (Karolewski, & Benedikter, 2018).

Une fois les projets identifiés, nous avons procédé au report de leurs statuts et de leurs objectifs. Pour cela, nous nous sommes appuyés les discours émis par l'ensemble de leurs membres ayant participé à leur genèse ou leur mise en place, en effectuant une nouvelle recherche Internet centrée sur le projet identifié. Nous avons alors répertorié l'ensemble des discours émis directement par les acteurs – concepteurs, responsables, intervenants sportifs - diffusés par écrit sur les sites internet des programmes identifiés ou leurs réseaux sociaux, et dans la presse, écrite ou orale, concernant les objectifs des programmes sportifs. En procédant ainsi, nous faisons davantage porter l'analyse sur les usages du sport conçus en amont de la réalisation concrète des programmes plus que sur leur réalisation concrète. Même si les conceptions rédigées théoriquement en amont présentent probablement de forts décalages avec les usages effectifs sur le terrain, notre objectif est bien d'analyser les modèles politiques qui sont à l'œuvre dans les choix et les usages projetés du sport auprès des migrants.

³ Source: <https://fondationuefa.org/news/nouveaux-projets-finances-par-la-fondation-uefa-pour-lenfance/>

⁴ Source: <https://www.fsgt.org/federal/sportexiles>

⁵ Source: <https://www.fondationdufootball.com/le-guide-football-et-refugies>

⁶ Source: <https://integration.dosb.de/inhalte/service/stuetzpunktvereine>

⁷ Source: <https://www.mainz.de/microsite/fluechtlingsarbeit/arbeitskreise/index.php>

Nous avons distingué, par interprétation, cinq types différents de programmes sportifs en fonction de leurs statuts. Les « associations d'accueil » apportent un soutien spécifique aux migrants alors que les « associations d'aide sociale » sont des programmes sociaux ou humanitaires destinés à différents publics vulnérables. Les « associations socio-sportives » correspondent aux programmes spécialistes de l'utilisation du sport à des fins sociales. Enfin, les « clubs sportifs créés » ont été composés spécifiquement à destination des migrants alors que les « clubs sportifs existants » ont ouverts leurs équipes à l'accueil de ce nouveau public. Le tableau 2 témoigne de la diversité des acteurs composant notre panel, au sein duquel la répartition semble relativement homogène, malgré une proportion plus importante d'acteurs issus du sport organisé.

Tableau 2 – Statuts des programmes recensés par pays

Programmes	Association accueil	Association aide sociale	Association socio- sportive	Club sportif créé	Club sportif exi- stant	Total
Pays						
<i>France</i>	12	11	14	16	21	74
<i>Allemagne</i>	6	1	13	5	45	70
<i>Italie</i>	1	3	6	18	7	35
<i>Angleterre</i>	2	7	8	1	6	24
<i>Espagne</i>	2	4	1		5	12
<i>Grèce</i>	3	4	3			10
<i>Belgique</i>	2		2		6	10
<i>Danemark</i>		1			11	12
<i>Suède</i>			2		5	7
<i>Autriche</i>			3		1	4
Total	28	31	52	40	107	258
Proportion	11 %	12 %	20 %	16 %	41 %	

Source : Propre élaboration

Nous avons ensuite reporté manuellement pour chaque programme l'ensemble des discours se rapportant aux objectifs énoncés. Cette étape a abouti à des orientations très variées entre les programmes, mais aussi en leur sein ; les programmes combinant bien souvent plusieurs objectifs. Nous avons effectué une première étape analytique d'isolement des objectifs en les extrayant un à un des différentes imbrications.

Nous avons alors procédé « par interprétation » (Weber, 1971, 8) à une montée en généralité en regroupant progressivement ces objectifs en différentes sous-catégories, que nous avons elles-mêmes ensuite rassemblées en des catégories d'analyse plus générales. Après avoir tous été systématiquement isolés, les différents objectifs ont en effet été classés dans des catégories que nous avons jugées, en fonction du sens-politique qui les sous-tend, similaires en leur sein et exclusives entre elles. Nous avons ordonné ces différents objectifs pour finalement former un « tableau de pensée homogène » (Weber, 1992, 181) des philosophies politiques de ces programmes sportifs.

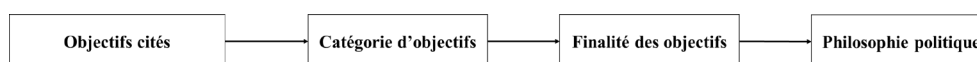
L'objectif de ce procédé est de parvenir à distinguer différentes philosophies « utopiques » (Weber, op. cit. 181). Ces formes « idéales-typiques » (Weber, 1971, 8) constituent en effet des unités cohérentes qui ne se présentent jamais dans la réalité sous des formes pures car les différents objectifs sont souvent indistinctement

employés dans les discours, probablement en raison de l'adhésion aux vertus éducatives du sport et des confusions qu'elle entraîne (Gasparini, 2008). Toutefois, notre propos n'est pas d'enfermer définitivement les discours au sein des philosophies particulières. Celles-ci constituent uniquement des points d'ancrage, permettant de dépasser la multiplicité des combinaisons dans les objectifs de chaque programme, qui brouille leur compréhension. Ce faisant, nous mettons au jour, en les démêlant les unes des autres, les logiques politiques que sous-tendent ces dispositifs d'inclusion des migrants par le sport.

4. Des « idéaux types » philosophies politiques de l'inclusion des migrants par le sport

La figure 1 met en lumière le processus inductif d'élaboration des trois formes idéales-typiques des philosophies politiques de l'inclusion sociale des migrants à partir des objectifs énoncés par les membres des programmes sportifs. Elle rend compte de la montée en généralité effectuée à partir de la totalité des objectifs recensés, isolés puis rassemblés de manière interprétative au sein de catégories permettant d'identifier différentes finalités de l'utilisation des activités sportives. Leur regroupement permet d'aboutir *in fine* à trois philosophies contrastées, homogènes en leur sein, et renvoyant à des orientations politiques distinctes que sont *l'émancipation, l'intégration, et la protection*.

Figure 1 – Représentation du processus inductif de conceptualisation des philosophies politiques de l'inclusion des migrants à partir des objectifs cités dans les programmes sportifs



4.1. Intégrer les migrants

En premier lieu, la figure 2 illustre dans le détail la conceptualisation de la philosophie politique d'« intégrer » à partir des objectifs cités par les acteurs des programmes sportifs. A un premier niveau, nous avons rassemblé, au sein d'une catégorie rapportée à la socialisation des migrants à des groupes, différents objectifs relatifs par exemple à la création de « liens avec la population locale » et de promotion des « échanges interculturels ». A un second niveau, cette catégorie est liée à l'acculturation des migrants au pays d'accueil, à l'acquisition de valeurs morales et de compétences citoyennes autour d'une finalité centrée sur l'affiliation sociale des migrants. Celle-ci vient alors compléter un ensemble de finalités relatives à l'affiliation professionnelle des migrants. L'ensemble de ces objectifs se rapporte à une philosophie politique d'intégration, selon laquelle les migrants sont considérés comme des êtres à transformer en vue d'une participation future à la vie sociale du pays d'accueil.

Les deux grandes orientations politiques, relatifs d'une part à l'affiliation sociale et d'autre part à la professionnalisation des migrants, rappellent la distinction établie par plusieurs auteurs entre l'intégration sociale et l'intégration systémique (Giddens, 1984). L'intégration sociale comprend les différentes possibilités d'échanges directs entre les individus, et l'intégration systémique renvoie à des processus plus larges par lesquels les migrants acquièrent une position économique et sociale dans la société. En exprimant par exemple la volonté de permettre « la création de liens avec la population locale » d'une part, et d'autre part celle de

« développer un réseau pour s’insérer professionnellement », on peut considérer que les objectifs rassemblés dans cette catégorie s’inscrivent particulièrement bien au sein de ces deux logiques d’intégration.

Figure 2 – Conceptualisation de la philosophie politique d’« intégrer »



Source : Recensement des objectifs des programmes sportifs

Les migrants constituent alors une population marginale à « affilier socialement et professionnellement » (Castel, 1994, 13). Dans le cas des programmes sportifs, l'affiliation relative au travail permet une insertion dans la société soit directement *via* l'acquisition de compétences sportives « d'arbitrage », « d'organisation d'évènements sportifs », et « d'animation », soit *via* l'acquisition de compétences professionnelles plus large à réinvestir comme « le travail en équipe » ou « l'apprentissage de la résolution de problèmes ». De la même manière l'affiliation sociale vise à créer directement des liens relationnels entre les migrants et le reste de la population, mais aussi à rendre capables les migrants de se sociabiliser dans le futur grâce à l'apprentissage de « compétences sociales et émotionnelles » ou du « vivre-ensemble ».

Cette philosophie renvoie alors plutôt à une approche politique plutôt assimilationniste, visant la constitution d'une société dont les liens sont assurés par le partage d'une culture commune minimale. En effet, les objectifs d'acquisition de « valeurs du pays d'accueil » ou « d'apprentissage de la langue » impliquent une adaptation des migrants aux normes dominantes de la société d'accueil pour se rapprocher le plus possible de la population établie (Castles, Korac, Vasta, & Vertovec, 2002, 116). Nous préférons toutefois utiliser le terme d'intégration car les objectifs poursuivis n'impliquent pas pour les migrants de renoncer à leur langue d'origine et à leurs caractéristiques culturelles et sociales. En effet, 28% des programmes ayant pour objectif principal l'intégration, présentent des objectifs relatifs aux « échanges interculturels » et au « vivre-ensemble » entre les membres de la société d'accueil et les nouveaux arrivants⁸. De ce fait, si d'une manière générale les échanges semblent plutôt aller dans le sens d'une adaptation des migrants aux normes du pays d'accueil, il est possible de distinguer au sein de cette philosophie intégrative l'émersion d'un « goût pour la diversité » et des relations entre les cultures (Meier & Leinwather, 2013).

4.2. *Emanciper les migrants*

Ensuite, la figure 3 illustre la conceptualisation de la philosophie politique que nous avons qualifiée d'« émanciper ». En son sein, nous avons considéré qu'il était possible de rassembler les objectifs de « retrouver le plaisir sportif de son pays » ou de « s'échapper du quotidien » au sein d'une sous-catégorie où la perspective identifiée était celle de prendre du plaisir dans l'instant présent par la pratique sportive. En lien avec d'autres perspectives, la pratique du sport comme finalité culturelle ou la proposition d'activités difficiles d'accès pour tous se rapportent à une orientation politique visant à permettre aux migrants d'accéder au bien-être sensible et de s'accomplir. Enfin, celle-ci a été regroupée avec toute une catégorie d'objectifs visant à revendiquer politiquement une identité positive de migrant et contester les modèles dominants. *In fine*, nous avons alors considéré que ces deux entités constituaient une philosophie politique centrée autour de l'émancipation.

Au sein de cette philosophie idéale-typique, les migrants sont considérés comme porteurs d'une singularité qui leur est propre. En conséquence, la pratique sportive proposée ne se distingue guère de celle de « *l'homme ordinaire* » qui s'y voue d'abord pour « *la jouissance de l'engagement physique, la jubilation éprouvée (...) comme une fin en soi, exercice pur du plaisir* » (Le Breton, 2003). En ef-

⁸Source: comptabilisation propre. Sur les 123 programmes porteurs de la philosophie d'« intégrer », 34 présentaient de tels objectifs.

fet, les objectifs de « s'évader du quotidien » ou « l'apprentissage de techniques sportives » ne sont pas spécifiques aux problématiques rencontrées par la population migrante. Dans un contexte où les migrants n'accèdent pas facilement aux offres sportives traditionnelles, la volonté de simplement permettre d'accéder au sport est même parfois ouvertement revendiquée à travers les objectifs d'« autoriser un sport sans restriction », ou d'« assurer le droit au sport pour tous ». Selon cette philosophie, la pratique sportive vise à garantir aux migrants la liberté de s'accomplir, d'affirmer leur identité. La proposition d'activités sportives vise simplement à donner aux migrants la possibilité de pratiquer des sports qu'ils aiment, leur permettant par exemple de « ressentir du plaisir », ou en accédant à des « activités sportives structurées » et /ou « compétitives ».

Figure 3 – Conceptualisation de la philosophie politique d'« émanciper »



Source : Recensement des objectifs des programmes sportifs

Alors que l'intégration vise l'accès à d'autres sphères sociétales jugées prioritaires, cette philosophie de l'émancipation implique la simple possibilité de participation, renvoyant à une distinction déjà établie entre « intégration par le sport » et « intégration dans le sport » (Elling, De Knop & Knoppers, 2001, 419). Cette dernière catégorie suppose toutefois l'existence d'un espace du sport dans le pays hôte auquel on permettrait aux migrants de participer. Mais cette philosophie va parfois jusqu'à la proposition d'une activité sportive sans lien avec cet espace. Les propositions de cricket faites aux migrants d'origine afghane consistent, par exemple, à aller au-delà du périmètre des disciplines sportives établies en Europe afin de leur permettre de retrouver le plaisir sportif tel qu'ils le conçoivent culturellement. La création de clubs de football spécifiques vise dans ce même esprit à contourner

l'interdiction de pratiquer dans le cadre officiel pour donner la possibilité aux migrants de s'accomplir en participant à des compétitions alternatives.

Cette philosophie s'inscrit alors plutôt dans une perspective multiculturaliste, où se mêlent pluralisme, diversité, reconnaissance et valorisation des différences (Henry, Amara, & Aquilina, 2007). Sur le plan conceptuel, cette philosophie semble se rapprocher de la notion d'inclusion (Printz, 2020) en retravaillant les frontières culturelles de la société d'accueil pour considérer les particularités culturelles des nouveaux arrivants. La société constitue un processus en constante évolution au sein duquel les personnes issues de la société d'accueil et les migrants nouvellement arrivés forment un nouveau tout. Dans cette optique, les migrants sont susceptibles de constituer une originalité novatrice pour renouveler et enrichir la structure sportive du pays d'accueil en faisant par exemple « découvrir leur culture sportive » à la population. La lutte pour permettre aux migrants de mener une vie légitime peut également s'appuyer sur la visibilité permise par le sport pour revendiquer de manière plus large la défense des droits des migrants. Ces revendications visent à faire évoluer les mentalités en « luttant contre le racisme » à leur égard ou en « donnant une image positive des migrants », et à influencer sur les politiques globales d'accueil pour créer plus globalement une « culture de l'accueil » au niveau local.

4.3. Protéger les migrants

Enfin, la figure 4 illustre la conceptualisation de la philosophie politique visant à « protéger » les migrants. Cette philosophie de protection se fonde alors d'une part sur cette volonté d'apporter un soutien psychologique thérapeutique aux migrants pour améliorer leur santé mentale, et d'autre part sur la subvention de leurs besoins substantiels et matériels dans une logique d'assistance. Des objectifs comme « retrouver la confiance en soi » ou « rendre leur dignité » à ces personnes déplacées visent tout d'abord à restaurer une image de soi positive. Cette catégorie est alors reliée à la volonté de répondre à des besoins sociaux ou de soin par la pratique sportive, avec pour finalité d'apporter un soutien psychologique.

Au sein de cette philosophie, les migrants sont considérés comme des êtres blessés, à aider ou à soigner. Le parcours migratoire a entraîné des troubles psychologiques que la pratique sportive permet de soulager, en permettant de « se rassurer dans un espace sûr », en « redonnant un sentiment d'utilité », afin, de manière plus explicite encore, « de surmonter un passé traumatisant ». Il s'agit également de protéger les migrants de conditions de vie difficiles dans le pays d'accueil en leur permettant par exemple de « se sentir accueillis » et en « rompant la solitude et l'isolement ».

Cette philosophie de protection renvoie principalement à l'utilisation du sport comme une ressource humanitaire, parmi d'autres, pour créer un espace d'espoir, d'évasion et de thérapie (McGee, & Pelham, 2018). La pratique sportive constitue alors un « espace sûr » (Flensner, Korp, & Lindgren, 2021) pour des personnes souffrantes, opprimées et abimées par leur parcours. La création de liens avec les autres ne vise pas une affiliation sociale ou professionnelle mais bien des effets psychosociaux comme celui de « retrouver un sentiment d'appartenance » à une communauté. De la même manière, ce n'est pas un épanouissement sensible en vue d'une émancipation qui est visé par le fait de pratiquer un sport familial, mais bien des effets psychologiques thérapeutiques puisqu'il s'agit de regagner une estime de soi en faisant par exemple l'expérience d'un sentiment d'efficacité ou en parvenant à apaiser ses douleurs ou angoisses grâce à l'activité sportive. Enfin, la protection

comprend également la couverture d'un aspect substantiel et matériel sans lequel les migrants seraient en grande difficulté, puisqu'il s'agit de leur fournir « des vêtements », « de l'argent » ou « de la nourriture » et de les aider à accéder à différents services « de santé », « administratifs » ou « juridiques ».

Figure 4 – Conceptualisation de la philosophie politique de « protéger »



Source : Recensement des objectifs des programmes sportifs

L'orientation humanitaire est évidente dans cette logique de protection des plus vulnérables fondée sur une double revendication de fraternité et d'égalité de tous ; et d'humanité, de compassion pour ceux qui souffrent (Fassin, 2015). Si une telle conception se revendique souvent apolitique (Fleischmann, & Steinhilper, 2017), elle revêt un aspect inévitablement politique puisqu'en permettant de protéger et de soigner un corps qui « fait loi » (Fassin, 2001), la pratique sportive vise à compenser les effets négatifs de l'ensemble des parcours migratoires. Elle s'inscrit de ce fait inévitablement dans un système institutionnel d'accueil des migrants. Cette protection vise bien en effet à rééquilibrer l'insécurité et la précarité induites par les causes de la migration mais aussi par les politiques d'accueil de plus en plus restrictives.

Cette philosophie traduit dans le domaine sportif le changement de paradigme des politiques migratoires contemporaines au sein duquel une logique de protection vient contrebalancer les mesures de dissuasion rendant paradoxalement les migrants plus vulnérables (Berramdane et Rossetto, 2009). Alors que de plus en plus d'études soulignent le risque élevé auquel se confrontent les populations migrantes de développer des troubles mentaux en raison des nombreux défis qu'elles rencontrent avant, pendant et après la migration, les activités sportives sont convoquées comme un support permettant de diminuer les symptômes liés au stress post-traumatique de la migration (Purgato et al., 2021).

5. En conclusion : des philosophies politiques fondées sur des régimes de temporalité

Notre contribution identifie trois principales philosophies politiques de l'inclusion des migrants par le sport à partir des objectifs cités par les acteurs des programmes sportifs. Alors qu'elles peuvent paraître anodines, les intentions révélées dans les discours des acteurs sportifs véhiculent des idées politiques multiples et parfois antagonistes de l'inclusion. Ces résultats se rapportent en effet aux divergences mises en évidence au sein des discours relatifs à l'inclusion des migrants (Rutter, 2006) : le discours humanitaire qui présente les réfugiés comme des personnes impuissantes et traumatisées ayant besoin d'aide ; le discours sur les atouts économiques qui voit les réfugiés comme des personnes qualifiées possédant des compétences précieuses ; le discours sur l'enrichissement culturel qui considère que les artistes, les sportifs et les musiciens réfugiés enrichissent la culture ; et, enfin, les discours sur les faits concrets qui utilisent des analyses de données statistiques et des arguments rationnels. Hormis les discours sur les faits concrets, nous observons que ces discours sur les migrants présentent de fortes similitudes avec les objectifs que nous avons analysés au sein des programmes sportifs. Cette concordance confirme que les objectifs formulés dans les projets sportifs appartiennent plus largement au champ des discours politiques relatifs à l'inclusion des migrants. Cela implique que, sans être toujours pensées comme telles, les différentes orientations de l'utilisation du sport constituent alors de réels outils politiques au service d'une inclusion sociale différenciée des migrants.

La description de ces différentes philosophies politiques de l'inclusion par le sport des migrants ne vise toutefois pas à enfermer dans ces trois catégories les discours tenus par les acteurs sportifs impliqués auprès des migrants. Les formes empiriques des discours s'inscrivent plus ou moins en correspondance avec ces philosophies qui ne sont jamais portées de manière aussi tranchée dans la réalité. Les objectifs y sont souvent associés de manière complexe, propre à dessiner des lignes politiques inédites dans la mesure où elles reposent sur des combinaisons toujours particulières des trois philosophies dégagées. Nous envisageons leur mise en évidence comme une étape permettant de mettre au jour les logiques politiques dans lesquelles s'inscrivent les programmes sportifs. Il semblerait en ce sens plus heuristique pour étudier un projet sportif singulier d'appréhender la manière dont s'articulent ces différentes philosophies politiques dans les objectifs énoncés.

Dans cette optique, et afin d'appréhender plus qualitativement les discours de acteurs des programmes sportifs destinés aux migrants et les pratiques qui les concrétisent, nous pensons également qu'il est utile d'étudier la relation entre ces philosophies politiques et l'espace-temps particulier dans lequel elles s'inscrivent. Ces philosophies politiques peuvent en effet s'analyser en référence à des « régimes de temporalités » (Demazière, & Dubar, 2005)- décrivant des manières particulières d'articuler les relations entre le passé, le présent et le futur (Hartog, 2003). En ce sens, la volonté de protéger et de soigner les migrants se focalise principalement sur un passé traumatisant que la pratique sportive est censée aider à surmonter. L'usage du sport s'inscrit alors dans l'usage du temps présent pour atténuer les traces d'un passé dont on suppose le poids futur. A l'opposé, l'idée de permettre aux migrants de s'épanouir envisage le temps présent de manière moins instrumentale et comme une finalité en soi. Une moindre importance est accordée à la légalité des statuts passés et futurs des migrants, et seul semble importer le ressenti de sensa-

tions positives dans l'instant par la pratique sportive. Enfin, la philosophie liée à l'intégration sociale des migrants semble davantage orientée vers le futur puisque la pratique sportive vise à donner aux migrants les outils culturels et linguistiques leur permettant d'envisager un avenir professionnel, familial, et collectif au sein de la société d'accueil.

Ces différentes philosophies politiques renvoient également à des conceptions des espaces de sport et de loisirs codés de différentes manières et susceptibles d'affecter les expériences de pratique des migrants (Long et al., 2011). En effet, la perspective d'un développement temporel futur est associée à un espace « interdit » dans le temps présent pour les migrants tant qu'ils ne sont pas des citoyens du pays d'accueil à part entière, hormis certains espaces sportifs ou extra-sportifs encouragés et pensés pour les migrants afin de s'intégrer. A l'inverse, la suppression de la perspective temporelle de l'intégration pour se centrer sur l'épanouissement présent, dans la philosophie que nous avons résumée dans le verbe « émanciper », s'accompagne de la dissipation également de ces restrictions spatiales. Les discours tenus revendiquent en effet une liberté de circulation et d'occupation des espaces sociaux, y compris sportifs, par les migrants. Enfin, la protection des migrants peut s'analyser comme une « domopolitique » (Walters, 2004) impliquant une représentation de l'espace comme un foyer devant être protégé par des frontières sécurisée face à ceux qui n'y appartiennent pas naturellement, tout en constituant en contrepartie un refuge sûr pour des populations plus désirables à accueillir. La création d'un espace sûr de pratique sportive vise alors à mettre en sécurité les migrants dont on considère la présence comme légitime s'ils ont subi par le passé des souffrances et traumatismes suffisamment importants (Freedman, 2017).

Le fait d'envisager les philosophies politiques d'« intégrer », d'« émanciper » et de « protéger » dans des espaces-temps particuliers paraît constituer une perspective intéressante en vue de l'étude qualitative de programmes sportifs. Tout comme les philosophies politiques sont souvent enchevêtrées dans la réalité des programmes, les espaces-temps de l'utilisation du sport sont aussi à envisager de manière complexe. Une perspective intéressante selon nous serait d'analyser plus qualitativement les différentes manières d'articuler les philosophies politiques typiques et les espace-temps dans lesquels elles s'inscrivent, entre les objectifs décrits par les concepteurs de programmes, les situations motrices proposées de manière pratique et la manière dont les migrants eux-mêmes reçoivent ces différents dispositifs sportifs. Mettre en évidence ces différentes philosophies pourrait finalement permettre de mieux saisir la dimension politique de l'usage du sport, au-delà des représentations dominantes d'une pratique apolitique et universelle.

Références

- Agergaard, S., Michelsen la Cour, A., & Gregersen, M. T. (2016). Politicisation of migrant leisure: a public and civil intervention involving organised sports. *Leisure studies*, 35(2), 200-214. <https://doi.org/10.1080/02614367.2015.1009848>
- Agergaard, S. (2018). *Rethinking sports and integration: developing a transnational perspective on migrants and descendants in sports*. Routledge. London.
- Beck, U. (2001). La société du risque. *Paris: Aubier*. [ed.or. Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne. Suhrkamp, Frankfurt, 1986].
- Berramdane, A., & Rossetto, J. (2009). *La politique européenne d'immigration*. Karthala Editions.
- Bommes, M., & Morawska, E. (2009). *International Migration Research: Constructions, Omissions and the Promises of Interdisciplinarity*. Aldershot: Ashgate. <https://doi.org/10.4324/9781315251998>

- Brubaker, R. (1992). *Citizenship and nationhood in Germany and France*. Cambridge, Mass.
- Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation: de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, (22), 11-27. <https://doi.org/10.7202/1002206ar>
- Castles, S., Korac, M., Vasta, E., & Vertovec, S. (2002). Integration: Mapping the field. *Home Office online report*, 29(03), 115-118.
- Defrance, J. (2000). La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 13(50), 13-27. <https://doi.org/10.3406/polix.2000.1084>
- Demazière, D., & Dubar, C. (2005). Récits d'insertion de jeunes et régimes de temporalité. *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, (3). <https://doi.org/10.4000/temporalites.452>
- D'Halluin-Mabillot, E. (2012). *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Elling, A., De Knop, P., & Knoppers, A. (2001). The social integrative meaning of sport: A critical and comparative analysis of policy and practice in the Netherlands. *Sociology of sport journal*, 18(4), 414-434. <https://doi.org/10.1123/ssj.18.4.414>
- Fassin, D. (2001). Quand le corps fait loi. La raison humanitaire dans les procédures de régularisation des étrangers. *Sciences sociales et santé*, 19(4), 5-34. <https://doi.org/10.3406/sosan.2001.1533>
- Fassin, D. (2012). Économies morales et justices locales. *Revue française de sociologie*, 53(4), 651-655. <https://doi.org/10.3917/rfs.534.0651>
- Fassin, D. (2015). *La Raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*. Média Diffusion.
- Favell, A. (1998). *Philosophies of integration: Immigration and the idea of citizenship in France and Britain*. Palgrave Macmillan.
- Favell, A. (2001). Integration policy and integration research in Europe: a review and critique. In T. A. Aleinikoff & D. Klusmeyer (Eds.). *Citizenship today: global perspectives and practices*. (pp. 351 – 352). Brookings Institution Press.
- Freedman, J. (2017). Peur, honte, humiliation? Les émotions complexes des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe. *Migrations Société*, (2), 23-34.
- Fleischmann, L., & Steinhilper, E. (2017). The myth of apolitical volunteering for refugees: German welcome culture and a new dispositif of helping. *Social Inclusion*, 5(3), 17-27. <https://doi.org/10.17645/si.v5i3.945>
- Flensner, K. K., Korp, P., & Lindgren, E. C. (2021). Integration into and through sports? Sport-activities for migrant children and youths. *European Journal for Sport and Society*, 1-18. <https://doi.org/10.1080/16138171.2020.1823689>
- Fonzo, E. (2019). Intercultural Dialogue and Integration of Migrants through Sport. Experiences in Campania region. *Journal of Mediterranean Knowledge*, 4(1), 31-53. <http://dx.doi.org/10.26409/2019JMK4.1.03>
- Gasparini, W. (2008). L'intégration par le sport. *Sociétés contemporaines*, (1), 7-23. <https://doi.org/10.3917/soco.069.0007>
- Giddens, A. (1984). *The constitution of society: Outline of the theory of structuration*. University of California Press.
- Geddes, M., Davies, J., & Fuller, C. (2007). Evaluating local strategic partnerships: theory and practice of change. *Local Government Studies*, 33(1), 97-116. <https://doi.org/10.1080/03003930601081358>
- Ha, J. & Lyras, (2013). Sport for refugee youth in a new society: the role of acculturation in sport for developing and peace programming. *South African Journal for Research in Sport, Physical Education and Recreation*, 35(2), 121-140.
- Hartog, F. (2003). *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*. Le Seuil, Paris.
- Henry, I., Amara, M., & Aquilina, D. (2007). Multiculturalism, interculturalism, assimilation and sports policy in Europe. In I. P. Henry (Eds.). *Transnational and comparative research in sport: globalisation, governance and sport policy*. London: Routledge.
- Joppke, C. (2007). Beyond national models: Civic integration policies for immigrants in Western Europe. *West European Politics*, 30(1), 1-22. <https://doi.org/10.1080/01402380601019613>

- Karakayali, S., & Kleist, J. O. (2016). Volunteers and asylum seekers. *Forced Migration Review*, (51), 65.
- Karolewski, I. P., & Benedikter, R. (2018). Europe's refugee and migrant crisis. *Politique européenne*, (2), 98-132. <https://doi.org/10.3917/poeu.060.0098>
- Koopmans, R., & Statham, P. (1999). Challenging the liberal nation-state? Postnationalism, multiculturalism, and the collective claims making of migrants and ethnic minorities in Britain and Germany. *American Journal of sociology*, 105(3), 652-696. <https://doi.org/10.1086/210357>
- Le Breton, D. (2003). Activités physiques et sportives et intégration: aspects anthropologiques. *Empan*, (3), 58-64. <https://doi.org/10.3917/empa.051.0058>
- Le Yondre, F. (2019). Le sport pour l'accueil des migrants : finalité, support ou outil ? *Juri-sport*, 197, 29-32.
- Long, J., Hylton, K., Lewis, H., Ratna, A., & Spracklen, K. (2011). Space for inclusion? The construction of sport and leisure spaces as places for migrant communities. In A. Ratna, & B. Lashua (Eds.). *Community and Inclusion in Leisure Research and Sport Development*. (pp. 33 - 53). Leisure Studies Association.
- McGee, D., & Pelham, J. (2018). Politics at play: locating human rights, refugees and grassroots humanitarianism in the Calais Jungle. *Leisure Studies*, 37(1), 22-35. <https://doi.org/10.1080/02614367.2017.1406979>
- Meier, H. E., & Leinwather, M. (2013). Finally a 'taste for diversity'? National identity, consumer discrimination, and the multi-ethnic German national football team. *European Sociological Review*, 29(6), 1201-1213. <https://doi.org/10.1093/esr/jct011>
- Printz, A. (2020). L'inclusion : clarification d'un champ notionnel. *Mots. Les langages du politique*, 1(1), 75-9. <https://doi.org/10.4000/mots.26180>
- Purgato, M., Richards, J., Prina, E., Kip, A., Del Piccolo, L., Michencigh, G., & Barbui, C. (2021). Efficacy of physical activity interventions on psychological outcomes in refugee, asylum seeker and migrant populations: a systematic review and meta-analysis. *Psychology of Sport and Exercise*, 101901. <http://dx.doi.org/10.1016/j.psychsport.2021.101901>
- Réa A., Martiniello M., Mazzola A., Meuleman B. (eds.), (2019). *The refugee reception crisis: Polarized opinions and mobilizations*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Rutter, J. (2006). *Refugee children in the UK*. Maidenhead, Open University Presse.
- Scherr, A. (2016). Sozialstaat, Soziale Arbeit und die Grenzen der Hilfe. In Scherr (eds.). *Neue Praxis. Flucht, Sozialstaat und Soziale Arbeit* (pp.9-20). Verlag neue Praxis.
- Scholten, P. (2016). Between national models and multi-level decoupling: The pursuit of multi-level governance in Dutch and UK policies towards migrant incorporation. *Journal of International Migration and Integration*, 17(4), 973-994. <https://doi.org/10.1007/s12134-015-0438-9>
- Skinner, J., Zakus, D. H., & Cowell, J. (2008). Development through sport: Building social capital in disadvantaged communities. *Sport management review*, 11(3), 253-275. [https://doi.org/10.1016/S1441-3523\(08\)70112-8](https://doi.org/10.1016/S1441-3523(08)70112-8)
- Spaaij, R., Broerse, J., Oxford, S., Luguetti, C., McLachlan, F., McDonald, B., & Pankowiak, A. (2019). Sport, refugees, and forced migration: A critical review of the literature. *Frontiers in Sports and Active Living*, 1, 47. <https://doi.org/10.3389/fspor.2019.00047>
- Vietti, F. (2016). Promoting the human rights of forcibly displaced people and migrants through sport. *Studi Emigrazione*, (203), 475-490.
- Vislie, L. (2003). From integration to inclusion: Focusing global trends and changes in the western European societies. *European Journal of Special Needs Education*, 18 (1), 17-35. <https://doi.org/10.1080/0885625082000042294>
- Walters, W. (2004). Secure borders, safe haven, domopolitics. *Citizenship studies*, 8(3), 237-260. <https://doi.org/10.1080/1362102042000256989>
- Weber M. (1971), *Economie et société*. Paris, Plon. [ed.or. Wirtschaft und Gesellschaft, Tübingen, Mohr, 1922].
- Weber M. (1992). *Essais sur la théorie de la science*. Paris, Pocket. [ed.or. Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre, Tübingen, Mohr, 1922].

- Wihtol de Wenden, C. (2009). Convergences et divergences des politiques d'immigration entre la France et l'Allemagne. *Hommes & migrations*, (1277), 6-11. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.150>
- Wihtol de Wenden, C. (2018). Crise des migrations ou crise des politiques d'asile et ses effets sur les territoires d'accueil. *Hommes Migrations*, (4), 23-29. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.7166>